

Image not found or type unknown



Obligation du quitté le territoire français

Par **Willam**, le **28/07/2025** à **12:58**

Madame/monsieur bonjour je me permets de vous écrire afin d'avoir des renseignements s'il vous plaît.

Je suis étranger en France j'ai une obligation de quitter le territoire français cela fait 4 ans la . Je suis allé en Espagne où j'ai eu mon premier titre de séjour et j'aimerais bien aller dans mon pays comme ça j'envoie la preuve comme quoi j'ai sorti .

Ma question est ce que je prends l'aéroport de l'Espagne ou de la France pour avoir le cachet de douane le quelle je doit envoyer à la préfecture qui m'a fait le oqtf.

Est-ce la démarche à suivre pour envoyer cette preuve s'il vous plaît

Cordialement

Par **Pierrepaulejean**, le **28/07/2025** à **14:36**

bonjour

dans un autre sujet vous dites être en impayés de loyers.....

Par **youris**, le **28/07/2025** à **15:39**

bonjour,

vous devez prouver votre sortie de l'U.E. et de l'espace Schengen.

salutations

Par **Willam**, le **28/07/2025** à **21:53**

Pierrepaulejean(----)

... tout mes respects à cet forum

Pour tu répondre non je suis toujours a jours et pour tu dire j'ai meme une société ou je gagne crois moi plus que votre salaire bien sûr je suis associé parce que j'ai pas titre séjour mon probleme que je me fait arrêter a plusieurs reprises en conduites sans papiers

Thank you

Par **julien_ambroise**, le **28/07/2025** à **22:20**

Bonjour Willam,

Pour prouver que vous avez respecté votre Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)[/b], vous devez fournir une preuve de sortie de l'Espace Schengen[/b], pas seulement de la France.

- Prenez l'avion depuis un pays de l'espace Schengen (comme la France ou l'Espagne) vers un pays hors Schengen[/b], idéalement votre pays d'origine.
- Lors de votre passage à la douane à l'aéroport (au moment de quitter Schengen), demandez que votre passeport soit tamponné[/b].
- Ensuite, envoyez une copie du passeport avec le tampon de sortie à la préfecture qui a émis l'OQTF[/b], accompagnée d'un courrier mentionnant votre identité et votre numéro d'OQTF.

ATTENTION : Un vol interne dans l'UE ne suffit pas. Seul le tampon de sortie vers un pays hors Schengen est valable.

Cordialement.